

CHARTRE REVENDEUR

Règles du réseau de distribution SalivaClean

Document à conserver en point de vente — Mars 2026

1 — LE PRODUIT

SalivaClean est un produit cosmétique d'hygiène buccale, conforme au Règlement (CE) N°1223/2009, fabriqué en France dans un laboratoire certifié BPF. Il contribue à l'hygiène buccale en aidant à éliminer certains résidus indésirables présents dans la salive. 3 saveurs : Menthe, Fraise, Citron. Format 100 ml.

2 — PRIX PUBLIC

Le prix public conseillé est de 49,90 € TTC, imprimé sur chaque packaging. Ce prix est une recommandation. Le positionnement premium de la marque doit être respecté : le produit ne doit pas être utilisé comme produit d'appel, soldé, bradé ou intégré dans des promotions dégradantes pour l'image de la marque.

3 — PRÉSENTATION EN BOUTIQUE

3 — PRÉSENTATION EN BOUTIQUE

Obligatoire :

- Exposer les produits sur le présentoir PLV officiel fourni par SalivaClean
- Placer le PLV en zone visible et accessible par le client (comptoir, vitrine, rayon principal)
- Maintenir le présentoir propre, complet (3 saveurs) et en bon état
- Remplacer immédiatement tout produit dont l'emballage est abîmé ou altéré

Interdit :

- Stocker les produits en vrac, au sol ou hors du PLV officiel
- Retirer le PLV ou le modifier (autocollants, étiquettes, prix barrés)
- Exposer les produits dans un environnement non conforme à l'image de la marque

4 — COMMUNICATION

SalivaClean est exclusivement un produit cosmétique d'hygiène buccale. Il contribue à l'hygiène buccale en aidant à éliminer certains résidus indésirables présents dans la salive. Il ne remplace pas une routine d'hygiène buccale classique. Tout détournement de son usage relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Vocabulaire recommandé pour présenter le produit :

VOCABULAIRE RECOMMANDÉ

Nettoyant salivaire · Spray buccal · Hygiène buccale

Made in France · Labo certifié BPF · Cosmétique réglementé

Salive propre · Clean · 30 secondes · Ultra-concentré

3 saveurs · Format XXL 100 ml · Pratique · Discret

Légal · Prévention · Post-consommation · Après avoir fumé

5 — CANAUX DE VENTE

Autorisé :

- Vente en boutique physique (comptoir, rayon)
- Conseil client en point de vente

Interdit :

- Revente en ligne (Amazon, eBay, LeBonCoin, Facebook, Instagram, tout site web) sans autorisation écrite de SalivaClean
- Revente à un tiers, à un autre revendeur ou à un grossiste
- Revente hors du territoire français sans accord écrit

6 — CONDITIONS DE STOCKAGE

- Température ambiante (10°C à 30°C)
- À l'abri de la chaleur, du gel et de la lumière directe
- Ne jamais vendre un produit dont l'emballage est altéré, décoloré ou ouvert
- Respecter la date de durabilité (DDM) et la période après ouverture (PAO) indiquées

7 — TRAÇABILITÉ ET ALERTES QUALITÉ

- Conserver les numéros de lots de chaque livraison reçue
- En cas d'alerte qualité, retrait ou rappel : cesser immédiatement la vente des lots concernés et contacter SalivaClean
- Signaler toute réclamation client relative à la qualité ou à la sécurité dans les 48 heures

8 — USAGE DE LA MARQUE ET PROMOTION

Autorisé :

- Promouvoir le produit sur vos réseaux sociaux (Instagram, Facebook, TikTok, etc.) en utilisant les visuels officiels fournis par SalivaClean
- Partager les contenus officiels de SalivaClean (stories, posts, vidéos) sur vos pages
- Afficher et utiliser les supports PLV, flyers et visuels fournis par SalivaClean
- Mentionner SalivaClean dans vos communications en respectant le vocabulaire recommandé (section 4)

Interdit :

- Modifier le logo, le packaging, les visuels ou les textes officiels de la marque
- Créer vos propres visuels, affiches ou supports marketing mentionnant SalivaClean sans accord écrit préalable
- Formuler des allégations non conformes ou détourner le positionnement du produit dans vos publications

9 — RETRAIT DIGITAL

Tout contenu, annonce, fiche produit, publication ou visuel non conforme à la présente charte devra être supprimé sous 24 heures à compter de la demande de SalivaClean, avec envoi d'une preuve de retrait (capture d'écran).

Cette obligation s'applique à tout support : réseaux sociaux, fiches Google, sites web, annonces, marketplaces, ou tout autre canal numérique.

10 — INTÉGRITÉ DU PRODUIT (ZÉRO MODIFICATION)

Le point de vente s'interdit formellement de :

- Réétiqueter, reconditionner ou modifier le packaging de quelque manière que ce soit
- Ouvrir les produits, les tester en boutique ou distribuer des échantillons non officiels
- Retirer l'étui, coller des stickers, prix barrés ou tout élément sur le produit ou son emballage
- Vendre un produit dont l'emballage a été altéré, ouvert ou endommagé

Les produits doivent être vendus dans leur état d'origine, tels que livrés par SalivaClean.

11 — PROCÉDURE DE QUARANTAINE ET RAPPEL

En cas d'alerte qualité, de retrait ou de rappel produit communiqué par SalivaClean, le point de vente doit immédiatement :

- Cesser la vente des lots concernés
- Mettre en quarantaine les unités restantes (retrait du PLV, stockage séparé)
- Transmettre sous 24 heures un inventaire des unités concernées (quantité, numéros de lots)
- Ne pas remettre en vente les produits concernés sans autorisation écrite de SalivaClean
- Retourner ou détruire les produits selon instruction écrite du Vendeur

12 — OBLIGATION DE PREUVE

Sur demande de SalivaClean, le point de vente transmet sous 48 heures toute preuve utile, notamment :

- Photos du point de vente et du PLV en place
- Captures d'écran de toute publication en ligne mentionnant SalivaClean
- Niveau de stock par saveur et numéros de lots
- Justificatifs de retrait de contenus non conformes

13 — DÉPÔT-VENTE : RESPONSABILITÉ DU POINT DE VENTE

Dans le cadre d'un dépôt-vente, le point de vente est gardien des produits déposés. Il répond de toute perte, vol, détérioration ou disparition des produits après remise, sauf cas de force majeure prouvé.

Le point de vente s'engage à signaler immédiatement tout incident (vol, casse, dégradation) et à indemniser le Vendeur à hauteur du prix de dépôt convenu (23,00 € HT par unité) pour chaque unité perdue ou endommagée.

14 — FIN DE LA RELATION COMMERCIALE

À la fin de la relation commerciale, pour quelque cause que ce soit, le point de vente s'engage à :

- Retirer sous 48 heures toute mention de la marque SalivaClean de ses vitrines, réseaux sociaux, fiches Google, sites, annonces et supports publicitaires
- Restituer le matériel PLV propriété de SalivaClean
- Cesser toute utilisation des visuels, logos et supports de la marque
- Fournir une preuve de retrait (captures d'écran) sur demande

15 — NON-RESPECT DE LA CHARTE

Le non-respect de l'une des règles ci-dessus pourra entraîner :

- Un avertissement écrit
- La suspension immédiate des approvisionnements
- La récupération du matériel PLV
- La résiliation de la relation commerciale sans indemnité

En particulier, tout manquement aux règles de communication (section 4) constitue un motif de suspension immédiate, sans avertissement préalable.

16 — CONTACT

Pour toute question, commande, réclamation ou demande d'autorisation :

b2b@salivaclean.com · 01 84 80 30 23 · salivaclean.com/pro

En signant cette charte, le point de vente s'engage à respecter l'ensemble des règles ci-dessus.

Point de vente

Nom du shop : _____

Responsable : _____

Date : ____ / ____ / 2026

Signature + Cachet :

SalivaClean / Agent

Nom : _____

Date : ____ / ____ / 2026

Signature :